Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport sur la réorganisation des Hospices

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport sur la réorganisation de la structure et de la direction des Hospices cantonaux. L'objectif principal de cette réorganisation est d'intégrer l'ensemble des institutions des Hospices dans une seule et même entité hospitalo-universitaire, dotée d'une direction unique.

Le Conseil d'Etat a chargé le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) de la mise en ?uvre du rapport et de lui présenter, dans cette perspective, un nouveau règlement sur les Hospices cantonaux.

Suite au transfert de M. Bernard Decrauzat du poste de directeur du CHUV à celui de secrétaire général du DSAS, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat avait confié à une commission le mandat d'étudier les modalités d'organisation capables de renforcer le pôle hospitalo-universitaire constitué par les Hospices cantonaux. Cette commission était composée de représentants des Hospices et de la Faculté de médecine. Ses travaux ont fait l'objet d'un examen par une commission externe aux Hospices, présidée par le chef du DSAS. C'est le rapport issu de cette démarche qui a été adopté par le Conseil d'Etat.

La réorganisation prévue a un objectif principal: intégrer l'ensemble des institutions des Hospices dans une seule et même entité hospitalo-universitaire, dotée d'une direction unique (en lieu et place d'une direction générale et de trois directions distinctes pour le CHUV, les établissements psychiatriques et le Département de médecine et santé communautaire). Au-delà de la réduction du nombre des niveaux hiérarchiques, la nouvelle structure concrétise la dimension multidisciplinaire des Hospices.

Cette réorganisation vise aussi:

- à créer une direction générale forte et réduite, en associant étroitement la Faculté de médecine et les Hospices (le décanat de la Faculté participera à la direction générale des Hospices et le directeur général des Hospices au décanat de la Faculté);

- à renforcer le rôle des actuelles unités de gestion et à redéfinir leurs liens avec la direction générale dans le respect de l'identité propre à chacune des composantes de la nouvelle entité.

Le but est de permettre aux Hospices d'accroître leur efficacité, de mieux répondre au caractère universitaire de leurs missions et de faire face à l'évolution de leur environnement dans le cadre de l'organisation sanitaire suisse et vaudoise et du nouveau mode de financement de notre système de santé.

La mise en ?uvre de cette nouvelle organisation sera confiée au directeur général ad intérim des Hospices cantonaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2002

B. Decrauzat, Secrétaire général du DSAS, 021 / 316 50 46